AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20210830-2021_08_098-DE
en date du 09/09/2021 ; REFERENCE ACTE : 2021_08_098

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Pouvoirs : 0

Pour	11
Contre	/
Abstention	/

Date de convocation : 23/08/2021
Date d'affichage : 06/09/2021

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le trente août,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :
Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS
Messieurs Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ, Bernard PRAIZELIN et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :
Messieurs François POCCARD-MARION et Thierry ARSAC

Monsieur Stéphane BLUM a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/08/098: Convention de partenariat pour la fourniture des repas de la cantine pour le début l'année scolaire 2021 soit jusqu'au 22 octobre 2021 - renouvellement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le contrat qui lie la Commune de PEISEY-NANCROIX avec la MAISON POCHET VOSSENAT chargée de la préparation des repas pour la cantine scolaire doit être renouvelée du 02 septembre 2021 et jusqu'au 22 octobre 2021, pour assurer la continuité du service, à cause du retard pris pour la livraison des matériels devant permettre d'aménager la cuisine afin d'y confectionner directement les repas par la suite.

Le partenariat conclu l'an passé, afin de satisfaire ce service et d'en assurer la continuité, doit donc se poursuivre à la rentrée scolaire 2021 et jusqu'aux vacances de la toussaint et pourrait faire l'objet dune prolongation si besoin.
Monsieur le Maire propose donc de conventionner avec la MAISON POCHET VOSSENAT qui tient l'épicerie de LANDRY car cette enseigne produit déjà les repas de la cantine de LANDRY et la collectivité semble en être très satisfaite.
Cela permet en outre de favoriser les circuits courts.

La convention ci-après annexée définit les modalités administratives, techniques et financières de ce partenariat.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- ***APPROUVE*** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APPROUVE** le partenariat avec LA MAISON POCHET VOSSENAT, en ce qui concerne la préparation des repas pour la cantine scolaire et la convention ci-annexée,
- ***AUTORISE*** monsieur le Maire à signer tous documents se référant aux présentes et notamment ladite convention ;
- ***DIT*** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

MAIRIE DE PEISEY-NANCROIX 73210